

Comment soumettre votre demande de participation ?

Ce document concerne le "Salon des auteurs belges" qui se déroulera les **1er et 2 juillet 2023** dans la salle des **Anciens Abattoirs de Mons** (Rue de la Trouille, 17 - 7000 Mons). Ce salon a pour but de réunir des auteurs originaires de notre beau pays ainsi que des auteurs ayant pu évoquer la Belgique dans leurs ouvrages.

Toutes les informations demandées sont **obligatoires** et **les dossiers incomplets ne seront pas étudiés**. Envoyez le document complété et signé à notre équipe **au plus vite** : les places disponibles sont limitées. La **date limite** pour nous envoyer votre dossier de candidature est le **31 mai 2023**. Vous recevrez ensuite un accusé de réception, après lequel **vous recevrez une réponse dans la semaine du 5 juin** concernant votre demande de participation. Vous serez avertis par e-mail dans les meilleurs délais. En cas d'acceptation de votre dossier, vous recevrez de plus amples informations ainsi que la facture relative à votre inscription.

Envoi de votre demande de participation à votre contact

Par e-mail : marine@monslivre.be **avec copie** à info@monslivre.be

Par courrier postal : ASBL Mon's Livre, 112c route d'Ath - 7020 Nimy (BE)

Pensez à la planète : privilégiez les e-mails. Les mails doivent **impérativement** être adressés à votre personne de contact.

Informations d'identification de l'auteur

L'exposant souhaite participer en qualité d' :

Auteur Auteur autoédité Illustrateur

Autre :

Nom sous lequel vous souhaitez exposer :

Vos nom et prénom :

Numéro de téléphone :

E-mail de contact :

Site internet :

Pages sur les réseaux sociaux :

Date de votre dernière sortie littéraire :

Bref résumé de vos activités (type de livres, actualité littéraire, prochaine sortie...) :

.....

.....

.....

Informations de facturation

Rue : N° : Boîte :

Code postal: Ville : Pays :

Numéro de TVA si assujetti :

Demande d'emplacement

Nos emplacements sont nappés et accompagnés d'une chaise.

L'emplacement désiré :

1 emplacement d'1,10m pour tout le week-end au prix de **20€** TTC

1 emplacement de 2,20m pour tout le week-end au prix de **40€** TTC

À L'ATTENTION DES AUTEURS :

En entrant un dossier, vous devez assurer une **présence continue sur votre emplacement** durant les heures d'ouverture du salon, soit de 14h à 18h le samedi et de 10h à 17h le dimanche.

Après réception de cette demande de participation, nous vous enverrons un **accusé de réception**. Si votre demande est acceptée par notre comité, vous recevrez un **mail de confirmation** ainsi que votre facture. La somme totale est à verser dès réception de la **facture** sur le compte mentionné sur celle-ci. **Les paiements par chèque ne sont pas admis, ni les paiements en liquide lors de l'événement.**

Lors du versement, **mentionnez obligatoirement en COMMUNICATION le n° de facture** (ex. : 2023-001). Seul le paiement confirme définitivement l'inscription. En cas de non-paiement dans les délais, nous nous accordons le droit d'attribuer l'emplacement à un autre exposant.

Le soussigné déclare avoir pris connaissance du règlement général du salon, dont il garde une copie, et s'engage à en respecter les clauses.

Fait à, le 2023 (Nom et signature + mention « lu et approuvé »)

RÈGLEMENT ET INFORMATIONS

GÉNÉRALITÉS :



Le salon est organisé par l'asbl Mon's Livre, présidée par Catherine Hocquet et la Ville de Mons. Il a pour but de réunir des auteurs belges francophones et de promouvoir leurs publications. Sont considérés comme « auteurs belges francophones » des auteurs ou autrices qui sont nés en Belgique (ou qui y résident depuis au moins 3 ans) et qui s'expriment en français ou des auteurs francophones ayant écrit sur la Belgique.



Nous demandons aux participants de respecter strictement les horaires, dont dépend en partie notre organisation. Leur non-respect pourra mener le comité d'organisation à refuser une candidature lors d'une édition ultérieure.



Lors de votre arrivée sur le stand, un état des lieux sera effectué en votre compagnie. À votre départ, nous vérifierons l'état de votre emplacement (*tables, chaises, murs, sol, retrait de vos déchets...*). **Un montant de 15€/table vous sera facturé pour payer les frais de réparation si l'emplacement est dégradé.**

INSCRIPTION :



Document à renvoyer par e-mail aux adresses de référence mentionnées en page 1. Un accusé de réception vous sera envoyé rapidement. **Sans nouvelle de notre part dans les sept jours ouvrables, n'hésitez pas à nous contacter.**



Les demandes d'inscription sont soumises au comité de l'asbl, qui sélectionne les personnes autorisées à exposer, dans le respect des principes démocratiques et des lois. Les organisateurs ne sont pas tenus de motiver leurs décisions et ont le droit de résilier une inscription si l'exposant ne respecte pas toutes les clauses du ROI. **Avoir déjà participé à un de nos événements ne signifie pas que l'exposant est automatiquement accepté.**



Si pour des raisons de force majeure le salon ne pouvait avoir lieu, les contrats de participation seraient annulés et les sommes disponibles, après paiement des dépenses engagées, réparties entre les exposants au prorata des versements faits par chacun d'eux.

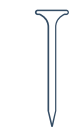
MATÉRIEL :



L'exposant est responsable du matériel mis à sa disposition. À la fin du salon, il devra tout remettre dans le même état qu'avant la manifestation. Toute modification ou détérioration du matériel est interdite. S'il y a lieu, une évaluation des dégâts sera faite par un expert et leur montant sera facturé à l'exposant. **Nous ne fournissons PAS de grilles caddies, de parois ou de multiprises.**



Les tables sont nappées : vous pouvez les recouvrir. Vous pouvez décorer votre stand, en veillant à respecter les règles élémentaires de sécurité et de confort. Tout matériel de décoration devra être enlevé à la fin du salon. Sont interdits tout élément de décoration ou de présentation susceptible d'endommager le matériel ou la salle, ainsi que tout matériel susceptible d'occasionner un incendie ou une explosion. Tous les matériaux et tissus servant à la décoration doivent être ignifugés.



Il est interdit d'enfoncer des clous ou des vis dans les murs de la salle. Est aussi proscrite l'utilisation de colle, papier collant et de peinture. Nous vous demandons alors d'amener des **décorations UNIQUEMENT autoportantes.**

PAIEMENT :



Si vous êtes accepté, une facture sera envoyée par mail. **Le montant total est à verser dans les deux semaines après réception de la facture.** En cas de non-paiement dans les délais, les organisateurs se réservent le droit de disposer de l'emplacement réservé. L'exposant reste lié par ses obligations et est tenu de payer la totalité des sommes prévues.

MONTAGE & DÉMONTAGE :



Le salon est **accessible gratuitement au public** les samedi 1 (14h à 18h) et dimanche 2 juillet (10h à 17h). **Il est impératif que tous les stands soient prêts pour l'ouverture (samedi 1 à 14h).**



Vous ne pouvez pas déborder de l'emplacement du stand, ni empiéter sur les allées réservées à la circulation. D'une manière ou d'une autre, il est interdit de déranger les occupants de stands voisins et leurs visiteurs par des animations ou manifestations bruyantes, ou par un comportement inadéquat.



MONTAGE : uniquement le samedi 1er juillet de 12h à 14h.

DÉMONTAGE : le dimanche entre 17h et 19h. Passé ce délai, l'organisateur procédera d'office à l'évacuation des marchandises et du matériel restant aux frais, risques et périls de l'exposant.

ASSURANCES :



En cas d'accident, de dommage, d'attentat ou d'annulation totale ou partielle causée par un cas de force majeure décidée par ou imposée à l'organisateur, le participant renonce à tout recours contre l'asbl Mon's livre ou ses partenaires.

Chaque exposant est responsable de son emplacement, de son installation et du matériel mis à sa disposition. Il gère et surveille ses stocks. Il est donc conseillé que les participants assurent leur emplacement et son contenu par leurs propres moyens. L'assurance en responsabilité de l'organisation est complémentaire des assurances individuelles des participants. En aucun cas, l'organisation ne peut être tenue responsable de la perte, de la disparition, du vol ou des dégradations des marchandises.



En dehors des heures d'ouverture, l'espace d'exposition sera fermé à clé.

LOGEMENT & RESTAURATION :

Il est interdit de vendre des boissons ou de la nourriture sur les stands.



L'hébergement et la restauration sont à la charge des exposants. Durant le salon, les participants pourront se procurer différentes boissons au bar. **Nous ne vendons pas de lunch.**

Concernant le logement, la ville de Mons a de nombreux hôtels.

DROIT À L'IMAGE



Les participants autorisent l'organisateur à utiliser leurs noms, photographies, images ou publications à des fins publicitaires en rapport avec le salon, sur tout support de son choix, sans que cette utilisation puisse ouvrir droit à une rémunération. Ces données seront notamment présentes sur le site internet de l'événement.

RÉSEAUX SOCIAUX



Une bonne façon de faire parler de la participation d'un exposant au salon est de faire vivre nos pages Facebook et Instagram !

PRÉSENCE SUR LE STAND :



Pendant les heures d'ouverture, les exposants veilleront à rendre accessible au public le contenu de leur stand. **Ils géreront eux-mêmes la vente des livres qu'ils exposent** et ils encaisseront le montant des ventes.

Les stands doivent être occupés pendant toute la durée du salon. Il est interdit de quitter son stand et de le laisser sans surveillance. Un emplacement non occupé pour lequel les organisateurs n'auraient pas été avertis la veille de l'ouverture à midi au plus tard sera attribué à un autre candidat sans que l'exposant ne puisse réclamer des dommages quelconques, ni se soustraire aux obligations financières qu'il a contractées.



L'exposant ne peut en aucun cas (sauf avis contraire des organisateurs) accoster le public, ni distribuer des prospectus en dehors de la surface de leur stand, ni faire de la publicité pour une firme n'exposant pas au salon. De même, il est interdit d'apposer des affiches en dehors de l'espace du stand.



La participation à la manifestation est incessible. L'admission est nominative et il est interdit au participant de céder, sous-louer ou partager son emplacement, sans en avoir préalablement averti les responsables de l'asbl.



En cas de non-occupation de l'emplacement pour une quelconque raison ou d'annulation à moins de 15 jours du salon, les sommes versées et/ou restant dues restent acquises à l'organisateur à titre de dédommagement, même en cas de relocation à un autre exposant. Aucun remboursement ne sera effectué, à moins d'adresser une lettre recommandée à l'attention de l'organisateur au moins 15 jours avant le salon.

